

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 OCTOBRE 2020**

**Date de convocation des conseillers** : 08 octobre 2020

**La séance est ouverte** : 20H 00

**Membres du Conseil en exercice** : 15

**Membres du Conseil absents excusés** : Mme ORY. Mr VACHER

**Secrétaire de la séance** : Mme NÉAU

*Monsieur le maire valide le compte rendu de la séance du 10 septembre 2020*

**PRÉSENTATION DU BILAN ÉNERGÉTIQUE 2019**

Présentation de Mme Stéphanie GESLOT, conseillère en énergie auprès du pays de Fougères.

Le rapport est à la disposition des habitants à la mairie.

**RÉGULARISATION DES COMPTES**

Régularisation des comptes du budget principal et du budget annexe. L'opération va s'effectuer en plusieurs étapes :

*Première étape : Mouvement de crédits sur le budget principal*

	Motif	Montant	du chapitre	vers	le chapitre	Finalité
DM N°3	Virement de crédits	89 866.70 €	(23)	Immo. en cours	(204) Subvent° d'équip.	Régularisat° budget annexe
DM N°4	Virement de crédits	45 000.00 €	(022)	Dépenses imprévues	(23) Immo. en cours	Réapprovisionnement des crédits

*Adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

*Deuxième étape : mouvement de crédits sur le budget annexe*

Motif	Budget principal	Budget annexe
Régularisat°	(204) Subvent° d'équip.	(13248) Subvent° Rattachées actif
	89 866.70 €	89 866.70 €

*Adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

**PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT AUX ÉCOLES**

**PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LA VILLE DE FOGÈRES (année 2019-2020)**

Demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles de Fougères se présente comme suit :

• **Écoles privées :**

1 enfant en élémentaire x 376,00 € +4 enfants en maternelle x 808,80 € = 3 611,20 €

• **Écoles publiques :**

6 enfants en élémentaire x 389,60 € = 2 337.60 €

*Adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal, le versement de la somme de 5 948.80 € à la ville de Fougères.*

## TARIFS 2021 (SALLE POLYVALENTE ET SALLE DE SPORT)

### 1. Salle Polyvalente

Les tarifs de location de la salle polyvalente applicables à partir du 1 janvier 2021 :

<b>TARIFS 2021 – PARTICULIERS - SALLE POLYVALENTE</b>		
<b>Types de locations</b>	<b>Habitants de Billé</b>	<b>Habitants hors commune</b>
<b>Grande salle</b>	<b>2021</b>	
Grande salle + cuisine	240 €	400 €
Journée supplémentaire	120 €	200 €
Grande salle sans cuisine	200 €	300 €
Réveillon	550 €	650 €
<b>Petite salle*</b>	<b>2021</b>	
Petite salle avec cuisine	120 €	-
Petite salle sans cuisine Repas, vin d'honneur	50 €	-
Réveillon	200 €	-
<b>Vaisselle</b>	<b>2020</b>	
Couvert par personne	0,67 €	0,67 €
Verre pour vin d'honneur, tasse	0,23 €	0,23 €

\* Petite salle : location uniquement aux habitants de Billé et hors soirées (excepté réveillon)

➤ Gratuité pour les obsèques :

<b>TARIFS 2021 – ASSOCIATIONS - SALLE POLYVALENTE</b>		
<b>Types de locations</b>	<b>Associations de Billé</b>	<b>Associations hors commune</b>
<b>Grande salle</b>	<b>2021</b>	
Grande salle + cuisine	150 €	400 €
Grande salle sans cuisine avec activités générant des recettes : belote, bal, loto	130 €	300 €
Grande salle sans cuisine pour réunion	100 €	200 €
<b>Petite salle*</b>	<b>2021</b>	
Petite salle avec cuisine	75 €	-
Petite salle sans cuisine pour réunion	30 €	-
<b>Vaisselle</b>	<b>2021</b>	

Couvert	0,67 €	0,67 €
Verre pour vin d'honneur, tasse	0,23 €	0,23 €

- Gratuité pour une location par an par association

<b>Année</b>	<b>2021</b>
<b>Caution</b>	400 €
<b>Forfait ménage par heure</b>	30 €

<b>TARIFS VAISSELLE CASSÉE OU PERDUE</b>	
<b>Année</b>	<b>2021</b>
Assiette	5,10 €
Tasse	5,10 €
Couvert (sauf couteau)	1,72 €
Couteau	3,69 €
Verre	2,04
Coupe à glace	1,31 €
Couvert à poisson (fourchette ou couteau)	1,72 €
Bol carré	3,88 €
Carafe	12,71 €
Coque chaise	28,80 €

## 2. Salle de sport

Les tarifs de location de la salle de sport applicables à partir du 1 janvier 2021 :

<b>TARIFS 2020 SALLE DE SPORT</b>	
<b>Année</b>	<b>2021</b>
<b>PARTICULIERS</b>	
Location horaire	5,00 €
<b>ASSOCIATIONS OU CLUBS EXTERIEURS</b>	
Soirée entraînement	20,00 €
Organisation tournoi	80,00 €
Année	200,00 €

### **CESSION PARTIELLE DE LA PARCELLE ZM N°24**

Cession partielle de la parcelle cadastrée ZM N°24 (propriété privée de la commune) à Mr et Mme MAUDUIT Jean-Pierre au prix d'un 1 €/ m<sup>2</sup>. Tous les frais inhérents à ce dossier seront à la charge de l'acquéreur.

*Adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### **CONVENTION MEGALIS-COMMUNE DE BILLÉ RELATIVE AU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Signature de la convention de passage des câbles souterrains sur le domaine privé de la commune dans le cadre de la fibre optique. Parcelle concernée : ZD N°76 Les Près du Bourg à Billé. Contenance 1 HA 33A 42 CA.

*Les caractéristiques de la convention idem que les précédentes.*

*Objet* : servitude d'implantation d'enfouissement des infrastructures composées de plusieurs fourreaux destinés à recevoir des câbles de fibre optique et d'une ou plusieurs chambres télécoms.

*Droits et obligations du propriétaire* : pleine propriété. / *Durée* : indéterminée en fonction de la durée d'exploitation/ *Jouissance de droit pour Mégalis* : Immédiate.

*Adoptée à l'unanimité le Conseil Municipal.*

### **DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)FOUGÈRES TOURISME**

Désignation d'un.e élu.e à l'assemblée spéciale de la SPL. La mission des membres de l'assemblée spéciale consiste à élire un des membres qui siègera au Conseil d'Administration.

Pour information la Société Publique Locale (SPL) est une structure juridique (société anonyme) à la disposition des collectivités locales françaises pour la gestion de leurs services publics (exemple : tourisme, logement, foncier...).

Candidate : Mme Patricia HOTCHKISS

*Adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### **DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUPPLÉANT À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES (CLETC)**

Désignation du délégué titulaire et suppléant à la CLETC (instance d'échanges entre les communes et la communauté d'agglomération pour tous les sujets liés aux transferts de charges. Elle n'a pas de pouvoir délibératif mais permet une concertation afin de préparer les prises de décision).

Candidats : Mr Manuel RIBEIRO (délégué) et Mr Jean BOUËSSEL DU BOURG (suppléant)

*Adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### **TERRAIN MULTISPORTS MARCHÉ DE TRAVAUX AVENANT N°2 AU LOT 1 VRD**

Avenant n°2 concernant le lot n°1 du marché de travaux relatif à l'aménagement du terrain multisports.

*Objet de l'avenant* : travaux supplémentaires / *Nature des travaux* : dalle en béton sous un banc

*Evolution de la fiche marché*

Titulaire du lot n°1 : Entreprise Dauguet

Offre de base initiale (lot n°1) de : 89 633,00 € HT  
Montant de l'avenant n°1 : 4 050,00 € HT  
Nouveau montant du lot: 93 683,00 € HT  
Avenant n°2 : 1 228,50 € HT

*Le Conseil Municipal a décidé de réétudier la proposition de l'avenant n°2.*

### **RÉVISION DU PLU : DÉBAT SUR LA VALIDATION DU PADD**

Le PADD n'est pas soumis au vote mais à un débat conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire a débattu sur le futur PADD du plan local d'urbanisme.

**Monsieur le Maire a exposé alors le projet de PADD dont les orientations retenues sont :**

- 1) Œuvrer à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la préservation de cette ressource
- 2) Assurer la préservation de la qualité environnementale de Billé et ses continuités écologiques en lien avec les territoires voisins
- 3) Assurer la vitalité de l'espace rural de Billé, zone de dynamiques économiques
- 4) Participer à la limitation des émissions de gaz à effet de serre et faciliter la mise en œuvre de projet de production d'énergie
- 5) Poursuivre la dynamique d'accueil de nouveaux habitants tout en veillant à la limitation de la consommation de l'espace
- 6) Valoriser le patrimoine, le cadre de vie et les paysages de Billé

Monsieur le Maire a relevé à ce jour, qu'une seule remarque sur le registre mis à disposition du public dans le cadre de la concertation organisée pour la présente procédure.

La question soulevée :

*-La révision du PLU modifiera-t-elle le droit de construire en fonds de jardin ?*

**Après cet exposé, Monsieur le Maire a déclaré le débat ouvert :**

Reporter ici les termes du débat

-Le fondement juridique de l'augmentation de la population à 1% à l'horizon 2032 ?

-La réserve foncière de 2.60 HA, sera-t-elle ciblée à sur une zone précise ou sera-t-elle répartie sur un ensemble des secteurs de la commune ? .....

-La question sur la densification du centre-ville

-La question sur les objectifs de densité de logements attendus par l'état

### **QUESTIONS DIVERSES**

La mairie ne fait pas valoir son droit de préemption sur la vente du bien :

-propriété de Mr SENECHAL Noam située au 20 rue de la Cosvinière 35133 Billé, section ZD N°112 contenance 5 A 2 CA

-Achat du matériel électrique pour les services techniques.

**Séance levée à 23h30**